

Conditions particulières Services YAPEAL - eBill

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions générales de vente de YAPEAL eBill (ci-après dénommées "CGV") régissent la relation juridique entre le Client (ci-après dénommé "YAPSTER") et YAPEAL pour l'utilisation des services YAPEAL relatifs à l'eBill (ci-après dénommé "YeBill"). Le terme "YAPSTER" désigne les parties contractantes de YAPEAL, c'est-à-dire les personnes morales ou physiques ou les sociétés de personnes.

Les accords écrits spéciaux entre YAPSTER et YAPEAL prévalent. Par ailleurs, les conditions générales de la relation YAPSTER (CGV Relation YAPSTER) s'appliquent.

L'utilisation des services YAPEAL se fait par le biais de "YAPEAL-Frontends". Celles-ci incluent l'application YAPEAL Verify, l'application YAPEAL, les frontaux web YAPEAL ou les portails approuvés par YAPEAL (par exemple, les frontaux web ou les applications hébergés par des tiers).

eBill est un service de SIX BBS AG, Zurich ("SIX"), qui permet au YAPSTER de recevoir des factures électroniques (ci-après "Factures eBill"). Dans le cadre des services YAPEAL relatifs à l'eBill (ci-après "YeBill"), le YAPSTER peut consulter, payer ou refuser ces factures eBill via les YAPEAL-Frontends. La participation de SIX est dans l'intérêt du YAPSTER.

2. MOYEN DE LÉGITIMATION

L'accès à YeBill est accordé aux personnes qui s'identifient auprès de YAPEAL à l'aide des YAPEAL-Frontends et des marques de sécurité autorisés par YAPSTER et qui s'inscrivent à YeBill avec l'adresse électronique appropriée.

3. OBJET DE LA PRESTATION

Lors de l'inscription à YeBill, le YAPSTER fournit une adresse électronique. Celle-ci est considérée comme un identifiant unique du YAPSTER **pour la réception des factures eBill**.

Le YAPSTER détermine les émetteurs de factures desquels il souhaite recevoir des factures eBill dans les YAPEAL-Frontends.

Le YAPSTER détermine s'il veut payer ou refuser une facture électronique avec YeBill.

Tout paiement d'une facture eBill effectué par le YAPSTER sur un frontal YAPEAL est considéré comme un ordre légitimé par le YAPSTER et peut être débité par YAPEAL sur le compte YAPSTER du YAPSTER.

YAPEAL a le droit de débiter du compte YAPSTER du YAPSTER tous les montants et frais résultant de l'utilisation de YeBill. Ce droit s'applique également en cas de litige entre le YAPSTER et un tiers.

4. FACTURES EBILL

Les factures eBill sont fournies par l'émetteur de factures concerné. L'affichage des factures eBill (détails de la facture) se fait soit dans les frontends YAPEAL, soit sur les pages Internet des émetteurs de factures - en fonction de la manière dont l'émetteur de factures fournit les données de facturation. Dans ce cas, YAPSTER quitte la zone protégée des frontends/services YAPEAL. D'éventuelles conclusions de tiers sur les coordonnées bancaires existantes du YAPSTER ne peuvent donc pas être exclues.

YAPEAL ne vérifie pas l'exactitude des factures eBill. Les réclamations à ce sujet doivent être réglées par YAPSTER directement et avec l'émetteur de la facture concerné.

YAPEAL informe le YAPSTER dans les frontends YAPEAL du rejet, de la validation et/ou du paiement des factures eBill concernées via SIX.

Les paiements ne peuvent être effectués avec YeBill que si le compte YAPSTER associé est approvisionné. YAPEAL peut refuser des paiements si le compte YAPSTER n'est pas approvisionné.

5. ENREGISTREMENT ET CONSERVATION DES DONNÉES, DES COMMUNICATIONS ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

YAPSTER est responsable, dans le cadre des dispositions légales, notamment de l'enregistrement et de la conservation des factures eBill. YAPEAL recommande de conserver toutes les factures eBill sous une forme appropriée. Il est recommandé aux participants soumis à l'obligation de tenir une comptabilité de prendre contact avec leur organe de révision avant d'utiliser le service eBill, afin de s'assurer de la conformité avec "l'Ordonnance concernant la tenue et la conservation des livres de comptes (Olico)".

Si YAPSTER souhaite faire valoir des faits réduisant l'impôt à partir d'une facture eBill et qu'une impression de la facture eBill reçue par voie électronique n'est pas suffisante à cet effet ou que la facture eBill ne répond pas aux exigences requises à cet effet, YAPEAL recommande à YAPSTER de demander à l'émetteur de la facture un justificatif approprié.

Le YAPSTER prend note du fait que les factures eBill sont stockées chez YAPEAL et restent donc disponibles en permanence. Les factures eBill ne sont pas archivées par SIX.

Le YAPSTER reconnaît expressément par la présente que YAPEAL a rempli son obligation de notification et de responsabilité vis-à-vis du YAPSTER en envoyant par voie électronique les notifications et les justificatifs visés à l'article 4.3 YeGB dans le compte YAPSTER.

6. TRANSFERT DE DONNÉES À SIX

YAPEAL collecte et utilise pour YeBill les données utilisateur (nom, prénom, adresse, date de naissance, adresse e-mail) ainsi que l'IBAN.

YAPEAL transmet à SIX les données nécessaires à l'utilisation de YeBill.

YAPEAL et SIX utilisent les données utilisateur dans le cadre de YeBill pour le traitement des factures électroniques, ainsi que pour le développement de produits, la planification et les statistiques. YAPEAL et SIX peuvent faire appel à des sociétés du groupe ou à des fournisseurs tiers pour ces activités.

Les données utilisateur sont mises à la disposition des émetteurs de factures par SIX dans la mesure où elles sont nécessaires au traitement des factures eBill.

Le YAPSTER prend connaissance du fait que dès qu'il active le service de notification de SIX avec son adresse e-mail, d'éventuelles conclusions de tiers sur la relation bancaire existante du YAPSTER ne peuvent pas être exclues.

Si le YAPSTER souhaite utiliser le service eBill avec son adresse e-mail également avec un autre établissement financier, les données utilisateur peuvent également être transmises par SIX à l'établissement financier choisi par le YAPSTER.

Après la désactivation de YeBill, les données d'utilisateur du YAPSTER restent disponibles chez SIX pendant deux ans, afin que le YAPSTER puisse continuer à utiliser eBill par le biais d'autres institutions financières qu'il a choisies.

En outre, la déclaration de confidentialité de YAPEAL: <https://yapeal.ch/private/declaration-de-confidentialite>, la déclaration de confidentialité de SIX: <https://www.six-group.com/fr/services/legal/privacy-statement.html> et les conditions d'utilisation de SIX <https://www.six-group.com/fr/services/legal/terms-of-use.html> s'appliquent.

7. DÉSACTIVATION

Les YAPSTER peuvent à tout moment désactiver YeBill dans les frontends YAPEAL ou supprimer des émetteurs de factures individuels. Après la désactivation, les factures eBill déjà validées restent néanmoins en suspens dans les YAPEAL-Frontends et sont déclenchées, à moins que le YAPSTER n'ait révoqué ou modifié l'ordre de paiement via les YAPEAL-Frontends. Après cela, il n'y a plus d'accès aux factures eBill et il n'est plus possible de recevoir des factures eBill. Une fois désactivée, la fonction eBill peut être réactivée à tout moment dans les frontends YAPEAL. Lors de la réactivation, les factures antérieures enregistrées seront également de nouveau accessibles.

YAPEAL peut, même après la résiliation, débiter le compte YAPSTER du YAPSTEUR de toutes les sommes dues au titre de l'utilisation de YeBill avant la désactivation.

YAPSTER n'est pas autorisé à réclamer le remboursement des frais déjà payés (frais annuels/mensuels).

8. RESPONSABILITÉ

YAPEAL gère YeBill avec toute la diligence requise par les usages commerciaux.

La communication des données pour YeBill se fait par Internet. **YAPEAL décline toute responsabilité pour tous les dommages ou autres inconvénients résultant de l'utilisation de réseaux ouverts (par exemple Internet, réseau téléphonique, etc.), d'erreurs de transmission, de défauts techniques, de perturbations, d'interruptions et de retards (notamment dans le traitement), d'interventions illégales dans les installations des opérateurs de réseau et/ou de télécommunications (y compris la surcharge de ces installations), de blocages volontaires des accès électroniques par des tiers et d'interventions illégales dans les terminaux ou logiciels de YAPSTER.**

Si YAPEAL constate des risques de sécurité dans et lors de l'utilisation des YAPEAL-Frontends et du compte YAPSTER, YAPEAL peut interrompre partiellement ou totalement ses services YAPEAL, y compris YeBill, pour protéger YAPSTER jusqu'à ce que les risques soient éliminés. YAPEAL n'est pas responsable des dommages éventuels d'une telle interruption.

De même, YAPEAL n'assume aucune responsabilité pour les dommages et les dommages indirects subis par le YAPSTER si les obligations contractuelles ne peuvent être remplies en raison de l'inaccessibilité des YAPEAL-Frontends.

Si YAPEAL fait appel à des tiers ou utilise des applications logicielles tierces, il le fait à ses propres risques. Dans ce contexte, toute responsabilité de YAPEAL est exclue.

9. CONDITIONS

Les conditions actuellement en vigueur peuvent être consultées dans les listes et les fiches produits actuelles dans les frontispices de YAPEAL ou sur le site Internet de YAPEAL. YAPEAL peut modifier les conditions à tout moment, par exemple en raison de l'évolution des conditions du marché, des coûts ou de la réévaluation des risques commerciaux. Pour ce faire, les listes et les fiches produits sont modifiées.

Le YAPSTER sera informé au préalable par tout moyen approprié et pourra, en cas d'opposition, résilier immédiatement les services YAPEAL concernés par la modification.

Les modifications ou les conditions nouvellement introduites sont considérées comme acceptées si YAPSTER ne résilie pas le produit ou les services YAPEAL concernés dans les 14 jours suivant la notification.

10. APPLICATION ET MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes YeGB entrent en vigueur immédiatement après leur confirmation par le YAPSTER dans les frontispices de YAPEAL. YAPEAL peut modifier unilatéralement les présentes YeGB à tout moment. Les modifications seront communiquées au YAPSTER de manière appropriée et s'appliqueront sans contestation dans un délai de 14 jours à compter de leur communication. Si aucune objection n'est formulée dans ce délai à compter de la réception de l'information, les YeGB modifiées seront considérées comme acceptées.